

JD
REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 87-229 du 24 Juillet 1987

chargeant le Camarade Romain VILON-
GUEZO, Président du Comité Permanent
de l'Assemblée Nationale Révolution-
naire, de l'intérim du Président de
la République pour compter du 26
Juillet 1987.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'Ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation
de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et
les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;
- VU le décret N°87-38 du 13 Février 1987 portant composition du
Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

D E C R E T E :

Article 1er. - En application de l'article 65 de la loi Fondamentale,
le Camarade Romain VILON-GUEZO, Président du Comité Permanent de
l'Assemblée Nationale Révolutionnaire, assurera l'intérim du Prési-
dent de la République, Chef de l'Etat, Président du Conseil Exécu-
tif National, pour compter du 26 Juillet 1987, dès le départ de la
Délégation Présidentielle.

Article 2. - Le présent décret sera publié et communiqué partout où
besoin sera.

Fait à Cotonou, le 24 Juillet 1987

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du
Conseil Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliatiions : PR 6 CP/ANR 6 SA/CC/PRPB 4 SGCEN 4 SPD 2 CPC_PPC 4
IGE ET SES SECTIONS 4 DC/MIL/PR 1 JORPB 1.